

Secteur

médico-social

CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

2022 - 2023

**Point information sur
demande de RDV
individuel**



Indicateurs 2020-2021

Taux de réussite : 90 %

Taux de satisfaction : 100 %

Validation

CAP AEPE : diplôme de niveau IV de l'Education Nationale avec examen final en centre d'examen
SST : en centre de formation

Conditions

■ **Prérequis pour intégrer la formation :**

Etre titulaire d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac)
Etre majeur avant l'année de l'examen, sans discrimination.
Participer à une réunion d'information
Entretien de motivation et réalisation d'un test d'auto positionnement
Plan de recrutement consultable sur le site internet

■ **Délai d'accès :** Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.cneap.fr

■ **Conditions de réussite :**

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage sont les clés de la réussite pour le CAP AEPE.

Débouchés

■ **Métiers :**

Le titulaire du CAP AEPE peut devenir ATSEM, auxiliaire petite enfance, agent d'animation ou assistant maternel et exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Page 1/4

■ Poursuites d'études :

Formation d'auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, assistante maternelle, DEAES, Aide-soignant, BAC pro SAPAT.

Moyens techniques et pédagogiques

- Pédagogie orientée vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études. Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.
 - **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique de puériculture, cuisine) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages ...
 - **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique.
 - **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits.
 - **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion.
 - **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)
- **Une équipe pédagogique expérimentée** : Infirmière, éducatrice spécialisée, CESF, formateur SST agréé.

Organisation de la formation

■ Durée et rythme de l'alternance

- **Formation continue ou en apprentissage avec un employeur : durée 9 mois (soit 408 h) dont 14 semaines de stages (32h/hebdo minimum) de septembre 2022 à mai 2023. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il faudra réaliser 3 semaines de 35h en dehors de son employeur (soit EP1 ou EP2 selon la catégorie de votre employeur)**
- **Rythme d'alternance : 1 à 2 jours en centre de formation et le reste de la semaine en stage et/ou chez l'employeur.**
- Dispenses des matières générales (dont PSE) pour les titulaires d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac) / dispenses de certaines épreuves professionnelles selon diplômes et possibilité de validation du diplôme par module **sous un délai de 5 ans (nous contacter pour plus de détails)**
- Formation sur mesure suivant la demande

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

- **Évaluation finale** mise en place par le Rectorat de Grenoble. Contrôle et évaluation des stages en cours d'année pour le livret scolaire.

Programme de formation

La formation se décline en 3 unités professionnelles organisées autour d'un tronc commun et d'une épreuve de chef d'œuvre. Les compétences à acquérir sont développées ci-dessous pour chaque épreuve.

A la fin de la formation les apprenants seront capables de :

■ **EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (épreuve orale 25 mn coef 7)**

- Recueillir les informations : s’informer sur les éléments du contexte et de la situation à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l’activité libre et à l’expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d’éveil en tenant compte de la singularité de l’enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l’enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l’enfant

■ **EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (épreuve écrite 1h30 coef 4)**

- Etablir une relation sécurisante avec l’enfant
- Coopérer avec l’ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d’adaptation et de continuité de l’accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

■ **EP3 : exercer son activité en accueil individuel (épreuve écrite 1h30 + orale de 25 mn coef 4)**

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d’entretien du logement et des espaces réservés à l’enfant
- Elaborer des repas

■ **Epreuve du Chef d’œuvre (Epreuve orale de 10 minutes) : uniquement pour les apprentis**

- Créer une œuvre dans le cadre de l’éveil du jeune enfant

Financement

■ **Coût de la formation :**

- Financement particulier : 2748,72 € pour 9 mois soit 305.41 €/mois
- Financement entreprise/CPF : 2748,72 € pour 9 mois soit 305.41 €/mois
- Apprentissage : financement OPCO employeur. Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 7000 €/an

■ **Rémunération d’un apprenti :**

Rémunération 1 ^{ère} année d’exécution du contrat		
Moins de 18 ans 27% du SMIC 432,85 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 689,35 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 849,66 €
Rémunération 2 ^{ème} année d’exécution du contrat*		
Moins de 18 ans 39% du SMIC 625,22 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 817,60 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 977,92 €
Rémunération 3 ^{ème} année d’exécution du contrat		
Moins de 18 ans 55% du SMIC 881,73 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1074,11 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1250,45 €

*il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l’année d’exécution du contrat. Exemple : la « 2^{ème} année d’exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d’apprentissage ne débute qu’en 2^{ème} année de formation.

% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

La majoration vis-à-vis de l’âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l’apprenti atteint 18, 21 et 26 ans.

Sur un SMIC brut au 01/01/2022 :

1603,15 € / mois sur 35 heures soit 10,57 € / heure

ou Salaire minimum conventionnel correspondant à l’emploi occupé, si la rémunération est plus favorable.

Informations pratiques


■ Lieu de formation :

Lycée privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

Service Formation Continue : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°4 / email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers-cneap.fr

■ Responsable CFC/UFA : Mme ROUX Mylène – Tel. direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@cneap.fr

■ Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure 

Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations :
accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

■ Effectifs : 12 apprenants minimum - 20 maximum

■ Horaires : 8h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00

■ Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'internat : nous contacter pour plus de précisions.
Aide aux apprentis possible via les OPCO pour plus d'informations nous contacter.

■ Matériel nécessaire pour la formation : matériel de prise de cours, ordinateur accepté